

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0958/PR/MCI portant approbation du Budget prévisionnel de l'Exercice 2010 de la SIEMAS.

n° 2009-0958/PR/MCI

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Date de publication
31 décembre 2009

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2009

Date du numéro
31 décembre 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°191/AN/86/1er L du 03 février 1986 relative aux sociétés commerciales et le décret n°86-116PRE du 30 novembre 1986 pris pour son application

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat des sociétés d'économies mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°32/AN/03/5ème L portant création de la SIEMAS

VU Le Décret n°2004-0227/PRE portant statuts de la SIEMAS

VU Le Décret n°99-007/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'économies mixte et des établissements publics à caractères industriel et commercial

VU Le Décret n°96-0078/PRE/MFEC du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU Le Décret n°2001-0012/PRE/MFCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VU Le Décret n°2001-0211/TR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministres

VU Le Décret n°2009-0270/PR/MCIA du 05 décembre 2009 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la SIEMAS

VU Le Décret n°2008-0024/PR/MESN portant confirmation du directeur de la SIEMAS

VU Le Procès-verbal de la réunion du mercredi 02 décembre 2009. SUR Proposition du Ministre du Commerce et de l'Industrie

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 décembre 2009.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le projet du Budget prévisionnel de la SIEMAS de l'Exercice 2010 pour les montants suivants : * Pro-
duits 369.660.480 FDJ * Charges 317.143.778 FDJ * Investissement 9.111.609.49 FDJ Résultat prévisionnel 52.516.702 FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
